CRÉER ET ANIMER LES CONDITIONS D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE (SUITE)

ORGANISATEUR : MAISON RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITÉS

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

Initiation | Gratuit | 3H | Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Durant deux temps de qualif, nous vous proposons de découvrir et d'expérimenter les principes, les outils et la posture pour cheminer vers une gouvernance partagée, co-créée, organique, claire et évolutive.

Nous sommes à l'écoute de ce que vous vivez au sein de vos associations et/ou collectifs.

Ces deux temps se complètent. Il est possible de ne participer qu'a l'un d'entre eux.

Au programme de cette 2nde session, vous serez amené-e-s à :

- Observer le champ des prises de décisions au sein de notre association ou notre collectif
- Découvrir la prise de décision par consentement, un des principes de la sociocratie
- Présenter la prise de décision par sollicitation d'avis
- Explorer la posture adéquate à ce principe, à ces manières de décider

Inscriptions obligatoires au lien suivant, en cliquant sur « Inscription en ligne » : https://formations-benevoles-hautsdefrance.org/formation/creer-et-animer-les-conditions-dune-gouvernance-partagee-2-2/

Pour toute question, vous pouvez contacter Bouchra Masmoudi : b.masmoudi@mres-asso.fr

DATE(S) DE LA FORMATION

01 février 2022
17H00-20H00

LIEU DE LA FORMATION

5 rue Jules de Vicq
59800 Lille

POUR S'INSCRIRE

03 20 52 12 02

b.masmoudi@mres-asso.fr

https://formations-benevoles-hautsdefran...

STRUCTURE FORMATRICE

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités

Voir la présentation de cette structure